AUTHOR:

RICHARD, ALFRED

TITLE:

ETUDE CRITIQUE SUR LES ORIGINES...

PLACE:

SAINT MAIXENT

DATE:

1880

Master Negative #

93-81342-23

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

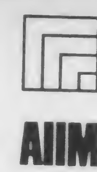
932 Richard, Alfred. 1839-
Z Étude critique sur les origines du monastère de Saint-Maixent... Saint-Maixent 1880. O. 46 t.l.p.
80 copies printed.

21648 No. 6 of a vol. of pamphlets.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 4-29-93 INITIALS SS
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

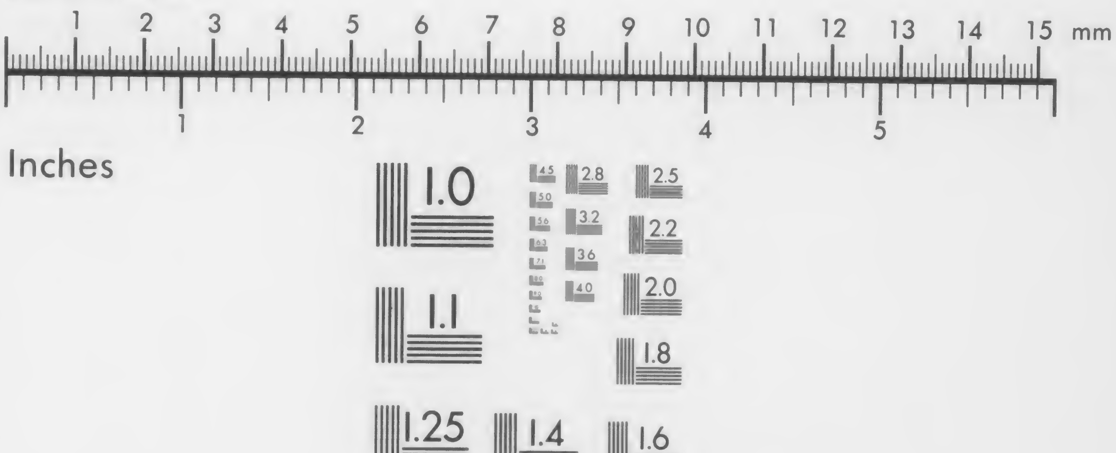


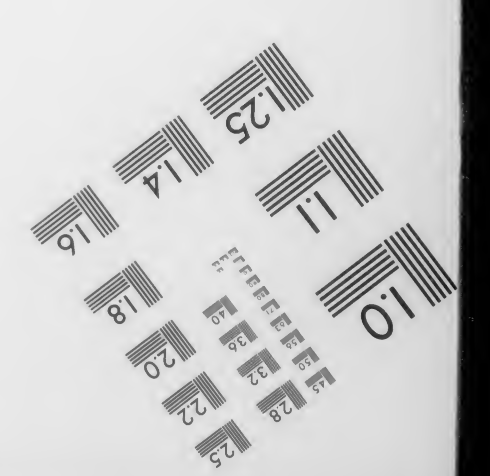
AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202





MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

ÉTUDES SAINT-MAIXENTAISES

II

Tiré à 80 exemplaires.

No. 6.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR

LES ORIGINES DU MONASTÈRE

DE

SAINT-MAIXENT

En quel lieu il a été édifié
Son premier nom

PAR

M. ALFRED RICHARD
Archiviste du département de la Vienne,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
Auxiliaire de la Commission de géographie de l'ancienne France.

Travaille !...

SAINT-MAIXENT
1880

Une certaine célébrité s'attache à la fondation de l'abbaye de Saint-Maixent; elle est due, en grande partie, à Grégoire de Tours, le précieux historien de nos origines, qui a intercalé au milieu de son récit de la grande lutte engagée entre les Francs et les Wisigoths en 507, un épisode qui s'y relie d'une façon intime, et dans lequel l'abbé Maixent joue un rôle prépondérant. La place que ce fait secondaire occupe dans l'ensemble des opérations militaires, a été cause que la plupart des écrivains qui ont cherché à déterminer le lieu précis de la rencontre des deux armées, les partisans de Voulon aussi bien que ceux de Vouillé, se le sont approprié pour servir d'appui à leurs théories: les uns mettant la résidence du saint abbé au lieu même où s'est édifié le monastère et plus tard la ville de Saint-Maixent; d'autres supposant un déplacement de la communauté et voulant que le séjour du saint ait été à Voulon; quelques-uns enfin, prétendant que la ville de Saint-Maixent, ou tout au moins les plaines qui l'avoisinent, occupent la place du *Campus Vogladensis* de Grégoire de Tours, c'est-à-dire le champ même de la bataille.

Ces divergences d'opinion, qui ne sont pourtant pas un fait isolé en histoire, sont curieuses à constater; le nombre de ces *obscura* qu'elles révèlent est considérable, et ce n'est qu'après de longs tâtonnements que la critique parvient à les pénétrer et

à les faire entrer dans les certitudes de la science historique (1).

C'est une opération de ce genre que nous allons tenter. Nous nous sommes proposé de déterminer quelle était la dénomination primitive de l'emplacement où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Maixent, antérieurement à l'arrivée du vénérable personnage dont elle porte le nom, et pour ce faire nous allons examiner successivement les textes anciens qui nous restent et les interprétations auxquelles ils ont donné lieu.

Divers travaux récents, qui ont touché à ces questions, et dont les conclusions ne nous semblent pas pouvoir être admises, nous mettent dans l'obligation de ne plus retarder la publication de ces notes depuis longtemps recueillies en vue d'une histoire de Saint-Maixent qui est encore loin de voir le jour.

I. — Le document le plus précieux que nous puissions consulter sur saint Maixent et sur la fondation de son monastère serait assurément la Vie même du saint, écrite par un auteur contemporain. Or il a existé une de ces biographies qui fait même partie du petit nombre de textes que Grégoire de Tours a pu utiliser pour la portion de son histoire antérieure à son époque; il en a extrait ce qui rentrait dans son sujet et quant au reste, quant aux miracles du saint, dit-il lui-même, « celui « qui tiendra à les connaître pourra lire le livre de sa Vie, où « ils sont tous rapportés (2). »

La réalité d'un emprunt fait à cet écrit par l'historien des Francs est indiscutable après les paroles si précises que nous venons citer, et MM. Junghans (3) et Monod (4), ces critiques

(1) Tel est pour nous, Poitevins, le *Castrum Sellense*, résidence d'un évêque au VIe siècle, longtemps cherché aux environs de Poitiers, et que notre confrère, M. Longnon, dans sa belle *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, a si bien identifié avec *Chantoceaux* (Maine-et-Loire).

(2) Multasque et alias virtutes operatus est, quas si quis diligenter inquiret, librum Vitæ illius legens, cuncta reperiet. (Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, II, 37.)

(3) Junghans. *Histoire critique des règnes de Childérich et de Chlodovech*, traduite par M. Monod. Paris, 1879, p. 89.

(4) Monod. *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne.* Paris, 1872, p. 82.

si sûrs de l'époque mérovingienne, l'ont parfaitement reconnu. La question se réduit donc pour nous, qui cherchons à déterminer quelle est la relation la plus ancienne de l'établissement du monastère de Saint-Maixent, à savoir si nous possédons la biographie qu'a connue Grégoire de Tours.

Nous n'hésitons pas à l'affirmer, en nous appuyant particulièrement de l'autorité de D. Rivet, l'illustre auteur de *l'Histoire littéraire de la France*, qui a discuté cette question avec la compétence qu'on ne peut lui refuser (1).

On connaît deux Vies anciennes de saint Maixent : l'une a été publiée par Mabillon dans les Vies des saints de l'ordre de saint Benoit, l'autre par les Bollandistes. La première est la plus courte; la seconde plus longue, tout en conservant le même texte, contient des réflexions pieuses, des enjolivements, de courtes additions et même un chapitre entier consacré à la relation des miracles arrivés après la mort du saint et obtenus par son intercession. D'accord en cela avec les règles de la critique qui a constaté qu'un très grand nombre de ces récits hagiographiques ne nous sont pas parvenus sous leur forme originale, mais ont été par la suite, dans un but d'édification, remaniés et embellis, nous plaçons la rédaction de la Vie de saint Maixent donnée par les Bollandistes à une époque bien postérieure à la première; on en trouvera plus loin la démonstration. Nous tenons d'autant plus à bien établir ce fait que plusieurs historiens, regardant la seconde Vie comme une œuvre originale, l'ont citée à l'appui de leurs opinions, ce qui les a induits dans des erreurs de dates que nous aurons lieu de relever.

Laissons maintenant la parole à D. Rivet : « On découvre, « écrit-il, dans celle-ci (la Vie publiée par Mabillon) tous les « caractères des pièces originales : une grande simplicité, nulle « affectation à faire parade d'une fausse éloquence, plus d'at-

(1) Outre l'intérêt général que lui présentait ce sujet, D. Rivet avait une raison particulière pour y apporter tous les soins de sa critique ; quoique le hasard d'un mariage l'ait fait naître à Confolens, il appartenait à la famille Saint-Maixentaise qui a fourni, dans sa branche protestante, les célèbres pasteurs André et Guillaume Rivet.

« tention à rapporter les faits qu'à les embellir..... Elle paraît « écrite par un moine du monastère de Saint-Maixent, qui « avait lu la Vie de saint Martin par saint Sulpice Sévère, dont « il emprunte quelques expressions, mais il n'avait pas vu le « saint dont il nous donne l'histoire..... Il y avait néanmoins « déjà du temps que son ouvrage était répandu dans le public « vers l'an 584. Ainsi il y put mettre la main après le milieu « de ce VIe siècle (1). Nous verrons plus loin quelles sont les raisons qui ont porté D. Rivet à assigner à la Vie publiée par es Bollandistes une date bien postérieure.

L'antériorité de ce document par rapport à Grégoire de Tours étant bien établie, voyons ce qu'il contient au sujet de ce qu'il nous intéresse de savoir : « (Adjutor) quittant de nouveau sa « patrie abandonna tous ses biens, les donna aux pauvres et « se rendit dans le diocèse de Poitiers ; là il s'établit prudem- « ment dans le monastère de saint Agapit, prêtre et abbé... », puis il changea de nom « de sorte que celui qui jusqu'à ce « jour avait été nommé Adjutor, fut par la suite appelé « Maixent. » Il était devenu abbé par la retraite volontaire de saint Agapit, lorsque « dans le même temps les Francs ayant « à leur tête le roi Clovis, s'engagèrent dans une guerre avec « les Goths. Comme ils approchaient du monastère dont saint « Maixent était le pasteur, ils se mirent dans l'esprit qu'ils « devaient aussi traiter le monastère en ennemi et mettre à « mort le saint homme. »

Vient ensuite le récit du miracle du soldat dont le bras levé pour frapper le saint resta paralysé, et de la visite de Clovis à l'homme de Dieu : « Or le roi rendit de grands honneurs à « saint Maixent et lui donna dès ce moment la villa nommée « Milon, et plusieurs autres choses par la suite (2).

II. — Grégoire de Tours a emprunté au récit que nous venons de donner les principaux éléments du sien ; seulement il modifie quelque peu les circonstances dans lesquelles s'ac-

(1). *Hist. littéraire de la France*, t. III, p. 258-260.

(2) Iterum progrediens de regione sua ad diocœsim Pictavensis civitatis, in qua sancti sedes habebatur Hilarii,..... ibique in monasterio S. Agapiti

complit l'événement qui donna tant de renom à saint Adjutor Maixent ; ce sont même ces différences entre le texte primitif de la Vie de saint Maixent et celui de l'Histoire des Francs qui ont servi de criterium à M. Monod pour établir quelles sont les sources dans lesquelles Grégoire de Tours a puisé (1).

Nous reproduisons le début de son récit qui seul nous intéresse en ce moment : « Or il y avait en ce temps un homme « d'une admirable sainteté appelé Maixent, qui, par la crainte « de Dieu, vivait renfermé dans un monastère, dont il était « abbé, situé sur le territoire de Poitiers. Nous ne donnons pas « au lecteur le nom de ce monastère, parce que ce lieu est « encore aujourd'hui appelé la Celle de Saint-Maixent (2). »

Cette dernière phrase pose sans ambiguïté le problème que nous voudrions résoudre. Ainsi il est bien établi qu'avant la venue de saint Maixent dans le monastère que dirigeait saint Agapit, celui-ci portait un nom que Grégoire a connu et qu'il nous tait. Cette réticence pique notre curiosité et comme notre premier hagiographe n'a pas cru devoir non plus nous éclairer sur ce point, voyons ce qu'à ce propos ont pu dire ses successeurs.

presbyteri vel abbatis providus se collocavit..... ut qui prius fuerat nuncupatus Adjutor, Maxentius postea vocaretur..... Eodem tempore contigit ut Franci cum Gothis conflictu bellico advenirent præcedente eos Chlodoveo rege. Cum autem monasterio propinquassent in quo S. Maxentius pastor habebatur, instinctu cogitare cœperunt ut idem monasterium debellare deberent et sanctum virum occiderent...... Cumque hæc ad aures principis pervenissent Chlodovei, accurrens ocius ipse ad sanctum virum pervenit..... Rex vero multis impensis sanctum honoravit Maxentium, deditque ei tunc temporis villam vocabulo Milon necnon alia multa. (Mabillon. *Acta sanctorum Ord. s. Benedicti*, tome I, page 578-579.)

(1). « Nous voyons en effet, dit-il, que dans le récit qu'il a tiré de la Vie « de saint Maixent, il a complètement changé le texte tout en racontant fidè- « lement les faits, tandis que toutes les Vies de saints écrites d'après Gré- « goire reproduisent exactement ses paroles mêmes. » (Monod, *loco cit.*, p. 82.) Cette importante observation nous fournit encore un argument de plus pour établir que la Vie de saint Maixent que nous connaissons est antérieure à l'œuvre de Grégoire de Tours.

(2) Erat autem in his diebus vir laudabilis sanctitatis Maxentius abbas, reclausus in monasterio suo ob Dei timorem infra terminum Pictavensem. Cujus monasterii nomen lectioni non indidimus, quia locus ille usque hodie Cellula sancti Maxentii vocatur. (Grég. de Tours, *Histor. Franc.*, II, 37.)

III. — En suivant l'ordre chronologique vient la seconde Vie de saint Maixent. Nous emprunterons encore à D. Rivet son appréciation de cette œuvre : « Elle ne diffère de la précédente « qu'en ce que certains endroits y sont un peu paraphrasés et « ornés de lieux communs, et que l'auteur y a mis à la tête « une petite préface et ajouté à la fin un détail des miracles « qu'opéra le saint après sa mort. ..... On y lit les propres « expressions de la plus courte sans en omettre presque aucune « et on y trouve les mêmes faits et dans le même ordre..... « La même chose est arrivée aux deux Vies de saint Severin, « abbé d'Agaune..... L'expression dont se sert l'auteur, en « qualifiant saint Benoit son très saint et vénéré père, nous « détermine à ne la placer que vers la fin du VIII[e] ou au « commencement du IX[e] siècle, lorsque l'ordre de saint Benoit « était répandu dans toutes les provinces (1). »

Nous complèterons la détermination de D. Rivet, en établissant, comme exemple et comme preuve de ce qu'il pose en fait, une comparaison entre les deux textes. Nous nous contenterons de faire porter cet examen sur les phrases de la première Vie que nous avons citées (2), en ayant soin de noter en regard les différences.

1[re] VIE (Mabillon)	2[e] VIE (Bollandistes)
Iterum progrediens de regione sua ad diœcesim Pictavensis civitatis, in qua sancti sedes habebatur Hilarii..... ibique in monasterio S. Agapiti presbyteri vel abbatis providus se collocavit..... ut qui prius fuerat nuncupatus Adjutor, Maxentius postea vocaretur.	Progrediens *iterum* de regione *de qua fuerat oriundus* ad diœcesim Pictavensis civitatis, in qua *sedes* sancti Hilarii habebatur... ibique *se* in monasterio *reverendissimi viri Agapii* presbyteri vel abbatis providus collocavit..... *Ita* ut qui prius fuerat nuncupatus Adjutor, Maxentius *deinceps in eo monasterio* vocaretur.

(1) D. Rivet. *Hist. litt.*, III, 258-260.
(2) V. note 2, p. 8.

La rédaction originale, on le voit, n'est que peu modifiée, une périphrase parfois remplace un mot et il n'y a véritablement à relever que la forme *Agapii* donnée par le texte remanié au lieu d'*Agapiti*.

Mais poursuivons : dans la phrase qui suit, les deux textes sont identiques, à l'exception que le second débute par la forme *Eo tempore* au lieu d'Eodem tempore.

Une addition importante est par contre faite à la phrase suivante, par laquelle nous clorons ces comparaisons.

1[re] VIE	2[e] VIE
Cum autem monasterio propinquassent in quo S. Maxentius pastor habebatur, instinctu cogitare cœperunt ut idem monasterium debellare deberent.	Cum autem monasterio propinquassent in quo S. Maxentius pastor habebatur *egregius, et venissent in villam vocabulo Vocladum*, instinctu cogitare cœperunt ut idem.....

Que doit-on penser de l'adjonction de ce membre de phrase, « *et venissent in villam vocabulo Vocladum?* » Il n'est pas douteux que l'auteur ne trouvant pas assez explicites les détails donnés par son devancier a cru devoir les compléter, et comment? En empruntant à Grégoire de Tours ou au compilateur des *Gesta rerum Francorum* ce nom de *Vocladum* qui, dans sa pensée, s'appliquait au lieu où aurait résidé saint Maixent.

Serait-ce donc là cette localité que Grégoire de Tours n'a pas voulu nous faire connaître? Cette supposition est inadmissible pour peu qu'on lise avec un peu d'attention le récit de *l'Histoire des Francs*, mais il n'est pas étonnant qu'un religieux, à l'esprit peu inventif, ainsi que le témoigne son œuvre, se soit laissé aller à établir un rapprochement que le texte semblait pouvoir à la rigueur lui fournir.

En effet, si l'on détaille la contexture de ce chapitre XXXVII consacré à la relation de la guerre Wisigothique, on voit qu'après avoir mené Clovis jusqu'à Poitiers et fait connaître la défense faite par le roi franc à ses troupes de piller les biens ou de molester les personnes dans les pays qu'il comptait parcourir, l'écrivain ouvre une sorte de parenthèse, indiquée par

la conjonction *autem*, pour raconter l'épisode de saint Maixent qui est pour lui comme le corollaire de cette interdiction et un témoignage de la justice divine à l'égard des ennemis de l'Église et des infracteurs des ordres du prince.

C'est là un de ces traits que Grégoire aimait à recueillir et à citer, comme il l'a fait en nombre d'endroits, pour servir à l'édification de ses lecteurs.

Aussi à peine a-t-il fini de raconter ce qui concerne saint Maixent, en ayant soin de dater son récit (1) (chose qui lui est peu commune), qu'il ferme en quelque sorte sa parenthèse et continue en ces termes : « Cependant le roi Clovis en vint aux « mains avec Alaric, roi des Goths, dans la plaine de Vouillé, « au dixième milliaire à partir de la ville de Poitiers (2).

Pour qui lit sans arrière-pensée l'œuvre de Grégoire de Tours il est évident qu'il n'y a aucune corrélation, aucun rapport entre les deux alinéas.

Le premier, nous le répétons, est consacré à un épisode qui vient couper en deux le récit de la campagne, lequel se reprend ensuite sans aucun autre arrêt ; il pourrait être supprimé sans inconvénient comme phrase incidente qui n'a sa raison d'être que comme complément des paroles de Clovis.

Ainsi donc il est bien établi qu'il existe deux Vies de saint Maixent offrant entre elles quelques différences ; que la plus récente date à peu près de la renaissance littéraire de Charlemagne ; que son auteur comprenant mal le récit de Grégoire de Tours a cru devoir compléter l'œuvre de son devancier en fixant au lieu où Grégoire place le champ de bataille des armées franque et wisigothe la résidence de saint Maixent. Ces

(1) « Anno vicesimo quinto Chlodovechi. » Ces mots se trouvent après « cuncta reperiet », et avant ceux « Interea Chlodovechus » qui, dans certains manuscrits, dont la division en chapitres est autre que celle communément adoptée, commencent le chapitre IX, ce qui tend encore à prouver que l'épisode est distinct du fait de la bataille et lui est antérieur.

(2) Interea Chlodovechus rex cum Alarico rege Gotthorum in campo Vogladense, decimo ab urbe Pictava milliario convenit. (*Hist. Franc.*, cap. XXXVII). Nos citations sont empruntées à l'excellente édition de Grégoire de Tours, donnée en 1836-1838, par MM. Guadet et Taranne.

faits n'ayant pas jusqu'ici été suffisamment mis en lumière, il en est résulté que l'on a fait indifféremment des emprunts à l'un ou à l'autre écrit comme s'ils n'étaient qu'un, et que, comme nous l'avons dit, des écrivains ont été amenés à donner à la seconde Vie, qu'ils ignoraient être postérieure de trois siècles à la première, une valeur qu'elle ne possédait pas (1).

IV. — Il faut maintenant laisser s'écouler un intervalle de 500 ans environ pour arriver à de nouveaux documents ; les deux que nous rencontrons sont de même date et sûrement de même origine.

Le premier est la *Chronique de Saint-Maixent*. L'auteur, que tout indique comme étant l'abbé de Saint-Maixent, Pierre Raymond, à qui sa science fit donner par ses contemporains le surnom de Platon, ou l'un des religieux de sa dépendance, a intercalé dans la *Chronique universelle* de Julius Florus, qu'il a poussée jusqu'à l'an 1140, après le récit de la conquête de l'Aquitaine par Clovis, le passage suivant que M. Marchegay, dans son édition incomplète de notre chronique (2), n'a pas relevé : « Erat in his diebus vir laudabilis sanctitatis Maxentius

(1) Nous citerons comme exemple M. Longnon qui, dans sa détermination du *Campus Vogladensis* (*Géog. de la Gaule*, p. 576-587), s'appuie sur le membre de phrase interpolé « *et venissent in villam vocabulo Vocladum* » pour déterminer la forme substantive de l'adjectif *Vocladensis*. Il dit (p. 577, note 1) qu'il emprunte le nom de *Vocladis*, qu'il adopte, à un auteur contemporain. Or, nous avons démontré que ce contemporain n'en fait nulle mention ; nous ajouterons en outre que l'accusatif *Vocladem* que donne M. Longnon, (p. 582, note 1), ne se trouve pas dans la Vie telle que l'ont publiée les Bollandistes et les autres écrivains qui ont pu consulter les originaux, mais bien dans les notices consacrées à cette question par MM. de Beauregard et de la Fontenelle de Vaudoré, qui, soit par faute d'impression, soit autrement, donnent *Vocladem* au lieu de *Vocladum* ; de même qu'il fait erreur en disant, d'après ces mêmes auteurs, que le texte qu'il cite est donné par Mabillon, tandis que c'est celui des Bollandistes.

M. Monod lui-même s'y est trompé (*Études critiques*, p. 21 et 82), car ayant trouvé dans la vie publiée par les Bollandistes le récit de la guérison miraculeuse d'un envoyé du roi Childebert, il en infère que cet écrit date du temps de ce prince, et que c'est celui qu'a connu Grégoire de Tours, tandis que nous venons de voir qu'il lui est bien postérieur.

(2) *Chroniques des églises d'Anjou*, 1869, XXXII et 349.

« abba reclausus in monasterio suo ob Dei timorem infra ter-
« minum Pictavensem » (1).

Ce texte nous est bien précieux, car, joint aux preuves si nombreuses fournies par la chronique elle-même, il démontre avec toute certitude l'origine véritable de cette compilation; quel autre, en effet, qu'un religieux de Saint-Maixent aurait pensé à consacrer à ce monastère quelques lignes, au milieu des rares et brèves mentions des grands événements de l'histoire générale (2)?

Le deuxième est le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maixent*, dont la rédaction s'est terminée en l'an 1150, date de la dernière charte qu'il renfermait. On lit dans l'introduction qui nous a été conservée par D. Chazal :

« Ce fut à proprement parler au temps du roi Clovis que
« notre abbaye prit naissance, par le fait que ce prince en
« donnant à Adjutor Maixent le lieu où elle s'élève, l'enrichit
« grandement. Avant cette époque, ainsi qu'il est rapporté, le
« monastère de Saint-Maixent, qui portait alors le nom de

(1) Bibl. nat., mss. lat. 4892, fol. 153. On remarquera que ce texte est un emprunt littéral fait par le compilateur de la chronique à Grégoire de Tours.

(2) Cette attribution admise par Labbe (*Nova Bibl. manuscript*, tome II, p. 190), par le *Gallia Christiana* (tome II, c. 1255), par nos anciens historiens de Saint-Maixent, par MM. de la Fontenelle (*Recherches sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent en Poitou*. Poitiers, 1838), Auber (*Études sur les Historiens du Poitou*. Niort, 1870, p. 65) et autres, est l'objet d'un doute de la part de M. Marchegay : il reconnait bien, dans son introduction (*Chron.*, p. xxxv), que la plus grande partie des éléments qui entrent dans la composition de cet ouvrage provient de l'abbaye de Saint-Maixent, mais il n'en persiste pas moins à lui attribuer le nom de chronique de Maillezais, que lui attribua Besly, par la seule raison qu'il en avait trouvé le manuscrit dans la bibliothèque dévastée de cette dernière abbaye; nous ne pouvons discuter ici cette opinion qui ne repose sur aucun fait précis et n'est qu'une allégation que nous nous refusons simplement à admettre, aussi bien que les raisons données par le même M. Marchegay pour faire entrer cette œuvre éminemment poitevine dans un recueil de chroniques de l'Anjou. Composée à Saint-Maixent au XIIe siècle, notre chronique fut transcrite peu après par un religieux de Maillezais, dans un volume où il inséra des documents particuliers à son abbaye; telle est la seule thèse qui puisse se soutenir.

« Saint-Saturnin martyr, était sous le gouvernement du véné-
« rable Agapit, prêtre et abbé, à qui succéda notre bien-aimé
« Adjutor, que ses mérites portèrent à la première place.
« Mais ce même Adjutor Maixent, ayant, selon le sort commun,
« rendu glorieusement son âme à Dieu, son nom fut par la
« voix populaire donné au monastère qui avait l'honneur de
« posséder son précieux corps (1). »

Arrêtons-nous pour examiner ce texte. Il en ressort que trois faits étaient regardés comme patents au XIIe siècle :

1° Que Clovis avait donné à saint Maixent le terrain où son monastère était édifié. A cela rien d'impossible : Agapit, comme bien d'autres cénobites, comme saint Junien le fit près de là, à Chastinlieu, avait pu s'établir sur un domaine du fisc sans en avoir obtenu la concession.

2° Qu'antérieurement à la mort de saint Maixent, ce monastère portait le nom de saint Saturnin martyr (2).

3° Qu'après la mort du saint il cessa d'être ainsi appelé et ne fut plus connu que sous le nom de Saint-Maixent. C'est ce que nous a dit Grégoire de Tours, qui écrivait environ 60 ans après cet événement (515?-576). Cela nous donne déjà un nom, celui probablement auquel Grégoire faisait allusion. Mais antérieurement à l'arrivée d'Agapit qui, selon toute probabilité, fut le

(1) Igitur Chlodovei tempore abbadia nostra proprie sumpsit exordium, quia ipse ex sua parte tribuendo hunc locum Adjutori Maxentio eam maxime ditavit. Ante tempus ipsius, sicut dignoscitur, erat monasterium dicti Sti Maxentii sub regimine venerabilis Agapii presbiteri vel abbatis, cui almus Adjutor meritorum gratia exigente ad pastoralem curam successit in monasterio quod tunc dicebatur Sti Saturnini martiris. Sed eodem Adjutore Maxentio ibidem honorifice sicut debuit defuncto, nomen monasterii propter pretiosi corporis præsentiam in honore confessoris almi ab omni populo diu habitum est. (D. Chazal, cap. I. Ce texte offre quelques différences orthographiques avec celui donné par le *Gall. Christ.*, t. II, col. 1245).

(2) L'église de Saint-Saturnin, située au bas du plan de l'abbaye, a servi d'église paroissiale jusqu'à la Révolution. Vendue nationalement, elle a été démolie au commencement de ce siècle. Saint Agapit y fut inhumé, et ainsi que nous l'apprend la *Chronique de Saint-Maixent*, son tombeau y fut retrouvé en l'an 1099.

fondateur de notre premier établissement religieux, comment désignait-on le lieu où il est venu établir sa demeure? Nous chercherons à le déterminer plus loin.

V. — Un siècle environ après la *Chronique de Saint-Maixent* parut une des plus importantes œuvres que le moyen âge nous ait laissée, le *Speculum* de Vincent de Beauvais (1), véritable encyclopédie des connaissances de l'époque, qui ne pouvait être négligée par nous. Son auteur n'avait pas oublié notre saint Maixent, et il lui a consacré un chapitre de son *Speculum Historiale;* dans un premier paragraphe il dit, d'après la chronique de Sigebert, que Quintilien, évêque de Rodez, et Maixent, abbé en Poitou, fleurirent à la même époque; le second n'est que la reproduction de la biographie du saint (*Ex gestis ejusdem sancti*), et par suite ne nous fournit aucune donnée nouvelle, mais nous tenons à constater que Vincent de Beauvais a donné le texte de la première Vie qui ne contient pas le membre de phrase « *et venissent in villam vocabulo Vocladum* ».

VI. — Les martyrologes et entre autres celui d'Usuard (2), ne nous apprennent rien de plus que ce que nous avons recueilli jusqu'ici, et quant aux écrivains dont les œuvres ont paru au XVIe et au XVIIe siècle, ils ont tous recouru à Grégoire de Tours. C'est le cas pour Jean Bouchet, notre vieil historien, qui (3) se contente de traduire naïvement le récit de l'Histoire des Francs; pour de Hautserre, qui (4) commence ainsi son récit de la fondation de l'abbaye : « En ce temps Maixent, le très « saint abbé, vivait au pays de Poitou dans son monastère « qui, du nom de son fondateur, s'appela la Celle de Saint- « Maixent, « *Cui nomen a conditore Cella S. Maxenti.* » Du Chesne (5) prend tout ce qu'il raconte dans Grégoire de Tours

(1) Vincent. Belvac. *Spec. hist.*, XXI. 22. (Douai, 1624, t. IV, p. 825-826.)
(2) Migne, *Patrol.*, tome 123 et 124.
(3) *Annales d'Aquitaine*, l. II.
(4) *Rerum Aquitanicarum libri quinque*, 1648, p. 389.
(5) *Antiq. des villes de France*, 1637, p. 573 et 574.

et dans Bouchet; Adrien de Valois (1) s'en tient de même à ce que lui apprend Grégoire, et les auteurs du *Nova Gallia Christ.* (2) font seulement un emprunt au Cartulaire en mentionnant la primitive église de Saint-Saturnin.

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération qui, ne nous faisant rien connaître de nouveau, deviendrait fastidieuse, et nous allons passer à quelques auteurs qui se sont consacrés plus spécialement à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent.

VII. — Remarquons que jusqu'ici il n'a été parlé d'aucun nom pour désigner le lieu où saint Agapit aurait établi sa communauté.

L'écrivain auquel nous arrivons a tranché cette question ainsi que bien d'autres, mais, hâtons-nous de le dire, avec une compétence assez douteuse. Il s'agit de D. Boniface Devallée, religieux de l'abbaye de Saint-Maixent, qui vivait au milieu du XVIIe siècle. (Né le 5 mars 1610, il fit profession le 9 mars 1636 et mourut le 5 mars 1654). Stimulé par le zèle qui animait les Bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur aux mains desquels l'abbaye de Saint-Maixent venait d'être remise en 1638, il entreprit d'écrire l'histoire de son monastère ou plutôt d'établir la suite de ses abbés. Pour ce faire il dépouilla avec ardeur les chartriers, et son œuvre ne fut pas sans profit pour ses successeurs. Malheureusement le sens critique lui faisait totalement défaut, et il était trop porté à se ranger du côté de ces religieux qui reprochaient à Mabillon l'inflexibilité de sa critique, laquelle rejetait les fictions édifiantes pour ne conserver à l'histoire que ce que celle-ci pouvait accepter sans perdre son nom, la vérité en un mot.

Il a aussi composé les Vies de saint Agapit, de saint Maixent et de saint Léger; mais si l'on ne doit accepter qu'après vérification ses données chronologiques, il faut se tenir absolument en garde contre ses biographies, et particulièrement contre celle de saint Agapit « qu'il a escrite, dit D. Liabeuf, plustost

(1) *Notitia Gall.*, 1675, p. 327.
(2) T. II, col. 1245.

« en orateur qu'en exact historien qui ne doit rien avancer « sans bonne preuve. »

D. Liabeuf dit vrai, et pourtant il nous faut tenir grand compte de cet écrit, car il est le point de départ de tout un système sur l'origine de notre abbaye qui a conservé grande créance jusqu'à nos jours. Nous n'en extrairons du reste que ce qui nous intéresse réellement.

Il raconte donc qu'environ l'an 450 Attila étant, dans le cours de ses ravages, venu à Poitiers « fit brusler l'église et monastère « de Saint-Hillaire, attrappa aucuns des religieux qu'il fit « mourir, d'aultres prenant la fuitte, dont notre Agapius avec « 6 ou 7 compaignons se servirent de l'occasion ; lesquels tous « ensemble se refugièrent dans le plus espays de la forest de « Vauclair, qui estoit un lieu inhabité, sinon que des bestes fé- « roces et ozeaux de rapines et la retraitte des voleurs ; ceste « forest est le lieu à présent de Saint-Maixent, et pays cir- « convoisin, qui par sa beauté et aménité ne paroist rien « moins qu'une forest :

« Noz religieux touz espouventez de cette furie infernalle de- « meurèrent quelques temps instables par ceste forest sans « s'arester en lieu préfixe : ils trouvèrent dans ceste forest plu- « sieurs familles de bons chrestiens qui avoient tout aban- « donné pour fuir la rage de ce monstre, ne voulant pas s'ex- « poser aux dangers de renier leur foy : de sorte que tous « ensemble se rallièrent ; sentant la retraitte d'Attyla ils « vindrent tous camper le long de la rivière de Seivre qui « arousoit le milieu de ceste forest, et comme le lieu le plus « commode et le plus esclairé de la forest ; la première chose « qui fut faicte ce fut un petit prie-Dieu ou oratoire qu'ils « bastirent le mieux qu'ils peurent..... desdié et consacré à « l'honneur du grand martyr saint Saturnin, evesque de Tho- « loze ; chacun se bastit sa petitte cellule tout autour, de bran- « ches d'arbres comme il peut, et de ce commencement se « fit la première dénomination du monastère de saint Sa- « turnin (1). »

(1) Bibl. nat., fonds latin, mss. 12779.

Que de choses à retenir de ce récit imagé : la venue d'Attila à Poitiers, l'incendie de Saint-Hilaire, Agapit religieux de cette abbaye, le nom de Vauclair donné à la forêt où il se retira, enfin celui de Saint-Saturnin attribué au monastère. A part ce dernier point que nous considérons comme acquis, vu la certitude que nous puisons dans la *Chronique de Saint-Maixent,* de l'existence d'une église dédiée au saint évêque de Toulouse dès le temps du premier établissement de nos religieux, tout est nouveau et particulièrement ce nom de Vauclair qui va désormais tenir une grande place dans cette discussion.

Où D. Devallée l'a-t-il recueilli ? Quelle créance doit-on avoir dans cette appellation ?

Nous ne l'avons rencontrée dans aucun des textes anciens qui nous ont été conservés : Vies des Saints, Cartulaire, Chartes ou autres écrits, et de plus il est évident qu'elle n'avait pas cours au XIIe siècle, autrement l'auteur du Cartulaire n'aurait pas manqué de la mentionner dans sa notice qui résume si bien le passé de l'abbaye.

Il nous répugnait de penser que D. Devallée avait inventé ce vocable, de même qu'il a imaginé tous les détails de cette fuite devant un ennemi qui n'est jamais venu aux lieux qu'il indique, et de cette installation si minutieusement racontée, toutes choses dont nous dirons avec D. Chazal : « *Hæc omnia vera forte; forte etiam falsa.* Nous étions plutôt porté à croire qu'il n'avait fait que reproduire une tradition accréditée dans le monastère, mais encore, où et quand celle-ci avait-elle pris naissance ?

Nos recherches, pendant longtemps infructueuses, ont enfin été couronnées d'un certain succès, en nous faisant mettre la main sur un document qui nous permet d'entrevoir la vérité. Voici ce que nous avons trouvé dans les notes de D. Le Michel, religieux bénédictin, qui, vers 1650, vint compulser les archives de l'abbaye de Saint-Maixent : « En un cahier de vieux « mémoires pour quelques procès, il est dict : que quand « Clovis vint contre Alaric, roy des Gots, en la forest dite « VAUX CLÈRE ou VOCLADE, y avoit une chapelle de Saint- « Saornin et autour nombre d'ermites, et que saint Maixent

« estant venu là de païs esloigné, ils l'esleurent abbé, du con-
« sentement d'Agapius, qui estoit prestre, qui tenoit ce rang
« parmi eux auparavant, et que un des coureurs de Clovis au
« temps qu'il passoit par delà ayant rencontré saint Maixent
« le voulut tuer avec sa gisarme ou espée, mais enragea illec
« avec ses compagnons. Sur quoy Clovis vint en lad. forest
« visiter saint Maixent qui lui donna des pains bénist, et ceux
« qui en mangèrent guérirent, et pour ce le roy lui donna plu-
« sieurs terres et seigneuries. » L'auteur de ces mémoires, ajoute D. Le Michel, « dict qu'il escrit près de neuf cents 18
« ans après Clovis (1). »

C'est donc à l'année 1425, si nous prenons pour point de départ l'année 507, date de l'entrevue du roi et du saint, et à 1429, si nous comptons depuis la mort de Clovis en 511, qu'il faut reporter la rédaction de cette pièce dont il n'est pas impossible de préciser l'origine. Au soin que prend l'auteur dans son préambule (seule partie de son œuvre que D. Le Michel ait conservée), de relater tout ce qui peut donner du relief à l'abbaye et surtout de signaler son importance féodale, on voit qu'il s'agit d'un mémoire judiciaire produit pour l'abbaye dans un procès de conséquence, vraisemblablement celui qui s'éleva vers 1430 au sujet des droits de juridiction dans la ville entre les habitants et l'abbé Pierre Baston, et dont les débats durèrent plusieurs années.

Est-ce au praticien, auteur de ce mémoire, que l'on doit faire remonter la formation du nom de Vaux Clère, ou l'a-t-il lui aussi recueilli dans quelque écrit de ses devanciers? Bien que nous n'en ayons pas la preuve, cette dernière supposition est croyable, car on remarquera qu'il ne se contente pas de donner une seule forme, il en indique deux, l'une qui paraît commune et déjà en usage de Vaux Clère, l'autre Voclade, correctif de la première, qu'il considère comme plus exacte, et qu'il traduit littéralement du latin *Vocladum* : c'est un pur étalage de science.

Il n'est pas étonnant que ce nom de Vaux Clère ait conquis

(1) Bibl. nat., fonds latin, mss. 13818, f° 305.

dès sa formation la sympathie populaire : il répond à cette curiosité qui de tout temps (le XIII° siècle en particulier en fournit de nombreux exemples) a poussé les esprits à chercher dans les lieux-dits une signification sensible. L'opération qui a produit Vaux Clère est identique, en sens contraire, à celle qui, des formes celtiques restées pures de Chantecors et Vautebis, a tiré *Cantus corvi*, le chant du corbeau, et *Vallis Tobis*, la vallée de Tobie.

Il est en effet incontestable pour nous que la forme française a précédé son correspondant latin, *Vallis clara*. Cette dernière expression prise pour signifier une clairière dans une forêt, n'est pas du V° siècle; elle n'a pu voir le jour qu'à cette époque où selon le texte du *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, que nous avons cité dans notre *Etude sur les Colliberts* (1), il se produisit de grands changements dans la signification des mots. C'est seulement au XII° siècle que nous rencontrons dans la nomenclature géographique le mot *Vallis* précédé ou suivi de l'adjectif *clara*. A cette époque, ces deux combinaisons servirent à baptiser trois de ces établissements religieux que ce siècle vit naître en si grand nombre : *Vallis clara*, Vauclair, abbaye du diocèse de Laon, fondée en 1134, et *Clara vallis*, l'abbaye de Clairvaux à Metz, de 1133, et le célèbre Clairvaux de Champagne qui ne date que de 1144.

Soit donc que D. Devallée ait relevé ce nom de Vauclair dans le document rapporté par D. Le Michel, soit qu'il l'ait recueilli dans les traditions du cloître qui pouvaient remonter à trois ou quatre siècles, il n'a cessé de l'employer dans ses écrits pour désigner à la fois et la forêt où se retira saint Agapit et le monastère qu'il y fonda.

Pour ce qui est de son interprétation de la donation faite par Clovis à saint Maixent, nous l'examinerons plus loin lorsque nous aurons lieu de traiter cette question.

VIII. — Quelques années après la mort de D. Devallée, un prieur de l'abbaye, D. André Liabeuf, reprit son œuvre et

(1) *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, t, XXXIX, p. 42.

en fit la correction avec une sévère critique ; il rassembla en outre une masse considérable de matériaux (qui ont péri dans l'incendie des archives des Deux-Sèvres en 1805) pour servir de preuves à son *Livre des Antiquitez de l'abbaye royalle de Saint-Maixent en Poictou* (1), que sa mort, arrivée le 26 novembre 1677, a laissé inachevé.

On voit dans son introduction qu'il reconnaît l'existence des deux Vies de saint Maixent, (les seules que nous possédions encore aujourd'hui), l'une que venait d'éditer Mabillon (1668), l'autre, plus étendue, qu'il ne connaissait que par les leçons de l'ancien bréviaire de l'abbaye et que les Bollandistes ne publièrent intégralement qu'en 1709. Ce dernier détail nous explique la faveur dont jouissait dans le monastère le nom de Vauclair, que les religieux voyaient dans le *Vocladum* de leurs livres liturgiques. D. Liabeuf, lui-même, ne put se détacher absolument de cette idée préconçue, d'autant plus qu'il supposait que la Vie la plus courte était un abrégé de la seconde, ce que nous avons démontré n'être pas exact.

Il raconte ainsi l'origine de l'abbaye : « Le temps qui dévore « toutes choses et les diverses ruines et pillages que ceste ab- « baye a esprouvé depuis près de douze cens ans qu'elle sub- « siste, ne nous ont laissé aucune preuve authentique de ses « principes et commancemens, que nous sommes obligés de « chercher dans la tradition et dans ce que le père D. Boniface « Vallée en a escry dans la vie de saint Agape et dans l'histoire « qu'il a composé de ce monastère » ; aussi ne sachant que mettre à la place, et pour les raisons que nous avons données plus haut se contenta-t-il d'adopter le récit de son prédécesseur, la fuite d'Agapit devant Attila en 451, sa retraite « dans la forest de « Vauclaire qui couvrait pour lors presque tout le pays qui est « entre les quatre villes que nous avons dict cy-dessus (Lusi- « gnan, Niort, Melle, Parthenay », et par suite ne nous fournit-il aucune donnée utile (2). Enfin il suppose que Clovis envoya partie de son armée du côté de Saint-Maixent pour couper la

(1) Bibl. de Poitiers, mss. n° 133.
(2) *Livre des Antiq.* ch. I.

retraite à Alaric et que c'est à cette occasion qu'eut lieu le miracle raconté par nos historiens.

IX. — A la même époque où D. Liabeuf composait son ouvrage, un des plus laborieux écrivains de la Congrégation de Saint-Maur, D. Estiennot, préparait ses *Antiquités Bénédictines*. Dans la portion de son œuvre qui concerne le diocèse de Poitiers, une place importante est faite à Saint-Maixent. Obsédé comme ses devanciers par cette tradition qui s'attachait au nom de Vauclair, il lui donna place dans sa notice, mais d'autre part comme il lui paraissait naturel que le monastère eût pris le même patron que son église il accola les deux noms l'un à l'autre et en fit Saint-Saturnin de Vauclair ou Saint-Saturnin-sur-Sèvre.

« L'abbaye de Saint-Saturnin sur Sèvre, écrit-il, qu'on « nomme à présent du nom de son second abbé saint Mexent « est l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons « qu'ait l'ordre bénédictin dans le diocèse. Saint Agapius ou « Agapitus s'en estant fuy avec quelques religieux du monas- « tère de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers pour evitter la « cruauté des Huns qui ravagèrent l'Aquitaine sur la fin du « quatriesme siècle, se retira dans une épaisse forest et un « vallon qu'on nommait Vauclair où il s'établit et bastit quel- « ques cellules pour luy et pour les religieux qui l'avoient « suivis avec une chapelle qu'ils dédièrent à saint Saturnin et « c'est d'où l'on apella ce nouveau monastère, Saint-Saturnin « de Vauclair. »

Il dit encore que saint Maixent était abbé « du tems du roy « Clovis qui avait pour luy une fort grande estime et qui à son « retour de la guerre d'Espagne où il vainquit les Goths quitta « à notre saint abbé toute la forest de Vauclair et luy donna de « quoy bastir un monastère (1). »

X. — Au milieu de ces érudits de profession nous devons donner place à un écrivain par occasion : Samuel Lévesque,

(1) *Antiquités bénédictines du diocèze ancien de Poitiers par D. Claude Estiennot*, f° 42 et 43. (Mss. aux arch. de la Vienne).

licencié en lois, dont nous avons édité le curieux *État de l'Election de Saint-Maixent* (1). Dans ses notices sur les diverses paroisses de l'Élection, l'auteur ne s'occupe qu'incidemment de la question historique; il donne comme origine à la ville la donation faite par Clovis, il ne parle ni d'Agapit ni de l'église Saint-Saturnin et même au lieu d'orthographier le nom de Vauclair comme quelqu'un de ses devanciers, il écrit la forêt de « Vauclès » sans doute, d'après la prononciation usuelle, comme il l'a fait pour bien d'autres noms de lieux. Nous ne pouvions manquer de noter cette traduction nouvelle de *Vocladum*, vu le parti qu'on a tout récemment essayé d'en tirer.

XI. — Nous retrouvons ensuite dans D. Chazal, un de ces religieux laborieux qui, dans le silence du cloître, consacraient les longues heures que la règle affectait au travail, à l'élaboration de ces œuvres qui ont donné un si grand relief au nom de Bénédictin. En quatre années de 1714 à 1718, aidé par les recherches de ses devanciers D. Devallée et D. Liabeuf, il put écrire une histoire de l'abbaye, autrement complète que tout ce qui avait été fait jusqu'à ce jour, et à laquelle il donna le titre de *Chronicon San-Maxentianum seu historia et antiquitates monasterii S. Maxentii describuntur* (2). Guidé par sa sagacité particulière, mettant à profit les résultats déjà acquis, il a donné des abbés de Saint-Maixent une suite chronologique dans laquelle il y a peu à reprendre; il est surtout l'homme des textes; son volume en contient heureusement un grand nombre, car il en est beaucoup que nous ne trouvons plus que là. Mais quand ils lui faisaient défaut, il n'a pas osé porter sa critique plus loin et cette influence du milieu que nous avons signalée chez D. Liabeuf se retrouve aussi chez lui.

C'est ainsi qu'il se contente de répéter le récit déjà fait de la

(1) *Mémoire statistique sur l'Election de Saint-Maixent*, dressé en 1698, et complété par les rapports des Receveurs des tailles, de 1726 à 1766. (*Mém. de la Soc. de Statist. des Deux-Sèvres*, 1873-1874.)

(2) Bibl. d'Orléans, mss. n° 267.

venue d'Agapit dans la forêt de Vauclair : « *Agapius, seu ut legitur in vita Sti Maxentii Agapitus, monachum induerat ut fert traditio, in cœnobio Sti Hilarii Pictavensis. Is terrore Attilæ cœnobium descrens, in silvam Vallis claram se recepit.* (*Circa. an* 451). » Puis après avoir raconté la venue de saint Maixent il ajoute : « *Agapitus igitur se abdicat regimine cœnobii sui quod tunc vocabatur Sti Saturnini martiris ob ecclesiam ab eodem Agapito in honorem illius ædificatam* (1). »

Ainsi donc, il admet d'après la tradition qu'un religieux de Saint-Hilaire de Poitiers, Agapit fuyant devant Attila, se serait vers l'an 451 retiré dans la forêt de Vauclair et aurait abandonné en faveur d'un de ses disciples (Maixent) le gouvernement de son monastère, lequel portait alors le nom du martyr saint Saturnin, à qui Agapit avait dédié l'église qu'il avait construite en ce lieu. Nous ne trouvons là-dedans rien qui ne soit déjà connu; néanmoins le texte latin appelle de nous quelques observations.

D'abord D. Chazal reconnaît qu'il existe deux formes du nom de notre premier abbé, *Agapius, Agapitus.* La première a été adoptée par D. Devallée et D. Liabeuf qui en ont fait saint Agape : c'est la forme donnée par la seconde Vie et par la chronique de Saint-Maixent; l'autre *Agapitus,* que l'on trouve dans la première Vie et qui en français aurait produit Agapit ou Agapite. D. Chazal, qui n'a pas cherché à élucider la question de priorité des deux écrits, emploie indifféremment l'une ou l'autre forme, à tort assurément : la véritable, celle qui nous est donnée par le texte seul authentique, est *Agapitus.*

Il n'ose pas ensuite adopter comme absolument certaine cette fuite d'un religieux de Poitiers devant le roi des Huns qu'il savait n'être pas venu jusque dans notre province, aussi décline-t-il la responsabilité de l'information et renvoie-t-il à la croyance commune, « *ut fert traditio,* » dit-il. Cette façon d'agir rentre dans le système qu'il a adopté et qu'il expose ainsi dans sa préface : « J'ai exposé les difficultés, mais sans avoir « en aucune façon la prétention de les résoudre (2). »

(1) *Chronicon.*, cap. x.

(2) Difficultates proposui nec tantum de me opinatus fui ut illas solvere tentarem. (*Ibid.* Præfat.)

Cependant malgré sa réserve D. Chazal n'a pu échapper à quelque affirmation et il convient de porter à son compte une erreur de plus, à ajouter à toutes celles déjà accréditées sur le primitif séjour d'Agapit. Il a écrit son livre en latin : or ayant forcément à traduire en cet idiome le Vauclair de D. Devallée, il n'a pas hésité à lui donner la forme qui lui a paru la plus naturelle, celle de *Vallis clara*. Nous voilà bien loin de *Vocladum!* Cette fois la consécration définitive fut donnée à ce nom de Vauclair et de ce jour il ne viendra à l'idée de personne de mettre en doute que cette expression ne soit un dérivé de celle pourtant plus récente de *Vallis clara*.

Cette grande affaire vidée, il ne nous reste plus qu'à faire remarquer que D. Chazal, tout en admettant que saint Agapit se soit retiré dans la forêt de Vauclair, donne, ainsi que D. Estiennot un nom différent au monastère, celui qu'à juste titre il paraît avoir porté, de Saint-Saturnin.

XII. — Au moment ou D. Chazal terminait son livre, Denis de Sainte-Marthe faisait paraître le second volume du *Gallia Christiana*, en 1720. La notice générale sur l'abbaye de Saint-Maixent est en partie prise dans l'introduction au Cartulaire que nous avons reproduite plus haut, et qui, aux yeux du savant bénédictin comme aux nôtres, a paru le document le plus certain que l'on possédât sur les origines du monastère ; seulement lorsque dans la suite des abbés il arrive à l'article d'Agapit, il réédite, avec toutes réserves il est vrai, le récit de ses devanciers sur son établissement au lieu où s'éleva plus tard Saint-Maixent. Par contre n'ayant qu'une médiocre confiance dans les données qui ne lui étaient fournies que par D. Devallée, (on en rencontre la preuve dans les notes marginales des manuscrits du fonds Saint-Germain), le savant supérieur de la Congrégation passe sous silence la mention de Vauclair dont l'authenticité lui paraissait, selon toute vraisemblance, pleine de doute (1).

(1) « B. Agapitus seu Agapius ex cœnobio S. Hilarii, ut aiunt, ob Attila « Hunnorum rege destructo, obsessit cum sociis ad locum ubi nunc positum « est S. Maxentii monasterium, ibique oratorium posuit in honorem S. Sa- « turnini epis. et martyris circa. an. 459 ». (*Gall. Christ.* t. II, col. 1245.)

XIII. — Venant après ce maître dont il s'est attaché à relever les lacunes ou à rectifier les erreurs, un autre bénédictin dont le nom se retrouve sous la plume de tous ceux qui touchent à l'histoire de cette province, D. Fonteneau, ne pouvait manquer de nous produire une variante, et c'est ce qu'il a fait dans un chapitre de cette histoire du Poitou dont il n'a pu rédiger qu'une faible partie. On y remarque en effet qu'il n'accepte pas la venue d'Attila à Poitiers, tandis qu'au contraire il adopte la légende de Vauclair.

Nous ne reproduirons pas ce chapitre où il n'y a pour nous de véritablement intéressant que ce que nous venons de dire et nous préférons donner in extenso un autre extrait de ses écrits qui nous apprend comment il a été amené à admettre le nom de Vauclair, malgré de légitimes raisons de suspicion.

L'occasion lui en a été fournie par un passage du préambule d'une charte de l'an 1111 (1) relatant un accord intervenu entre l'abbé de Saint-Maixent, Geoffroy, et le chevalier Rathier le jeune à qui le duc Guillaume IX d'Aquitaine aurait fait don, au détriment de l'abbaye, du domaine de Château-Tizon, situé dans la forêt de la Sèvre, laquelle avait, d'ancienneté, été donnée par les rois de France à ce monastère.

Voici ce qu'il dit dans une des notes dont il a fait suivre ce document :

N° 4. *Tota silva que vocatur Saura.* « Nous voyons ici que « les premiers rois chrétiens donnèrent en propre à Saint- « Maixent une forêt toute entière avec le terrein qui étoit tout « en dedans et en dehors. Cette forêt selon les diplômes se « nommoit *Saura,* c'est-à-dire la forêt de Savre et depuis « Sèvre, d'où la rivière qui l'arrosoit a probablement tiré ce

(1) Priscis temporibus, sicut in nostris preceptis regalibus scriptum invenimus, que a Clodoveo rege usque ad Pipinum regem Aquitanorum nobis tradita fuerunt, quia *tota silva que vocatur Savra*, et terra que intus est et in circuitu et extra a regibus et principibus Francorum fuit donata propria beato et sancto Adjutori Maxentio nutritori eorum et dominico patrono, servitoribusque suis et successoribus jure perpetuo et hereditario. (D. Font. t. XV, p. 561, et D. Chazal, cap. XXXXIV).

« nom qu'elle conserve encore aujourd'hui sous celui de *Sèvre* « *Niortoise*. Ç'a toujours été une tradition que l'abbaye de « Saint-Maixent a pris naissance dans la forêt de *Vauclair*. Il « paroit que dans cette tradition on s'est un peu éloigné de la « première dénomination de la forêt, et il est à présumer que « quelque expression latine des anciens diplômes y aura donné « occasion. En effet comme il y avoit au dedans de la forêt de « Sèvre une étendue de terrein qui n'étoit point plantée « d'arbres et cela dans le vallon, vers le cours de la rivière et « au bas de la colline sur laquelle est bâtie la ville de Saint- « Maixent, ce qui se voit encore aujourd'hui très distinctement, « cette étendue de terrein devoit se nommer *Vallis clara*, « *Vallon clair*. Les diplômes auront sans doute marqués que « l'abbaye de Saint-Maixent étoit bâtie dans une forêt et *in* « *valle clarâ*. Cela aura suffi dans les tems postérieurs et « éloignés pour en conclure que la forêt dans laquelle étoit « bâti le monastère de Saint-Maixent, s'appelloit *Vallis clara* « d'ou on aura formé la forêt de *Vauclair* au lieu que son véri- « table nom selon les diplômes est celui de *Saura*, la Savre où « la Sèvre (1). »

L'explication donnée par D. Fonteneau est ingénieuse, mais nous ne pouvons rien en dire de plus. Le docte bénédictin sentant bien que rien ne venait appuyer cette dénomination de Vauclair croit que quelque passage des anciens diplômes aura donné occasion à la tradition de se former. En cela il a vu juste, mais, pas plus que ses devanciers, pas plus que nous il n'a rencontré ce diplôme, parlant d'un « vallon clair » où se serait édifié le monastère. C'est donc une supposition gratuite qui est démentie par ce texte qu'il pressentait et que nous avons recueilli dans D. Le Michel.

Nous dirons encore avec lui que la forêt dans laquelle a été bâti le monastère de Saint-Maixent s'appelait la forêt de la Sèvre, *sylva de Savra*, nom que ses débris ont porté jusqu'au XV[e] siècle (2), seulement avec cette réserve que ce n'est pas la

(1) D. Font., t. XV, p. 363.

(2) D. Font., t. XV, p. 260, 389, 419, 561, 647, 707, 767, 779, et t. XVI, p. 19, 73, 110, 114 191, 202.

forêt qui a emprunté son nom à la rivière, mais bien que c'est cette dernière qui lui a donné le sien (1).

XIV. — La suite de notre étude nous amène maintenant à parler d'un de ces actes, qui, d'où qu'ils viennent, doivent être de la part de l'historien l'objet d'une vigoureuse réprobation, car il ne peut admettre que d'un trait de plume on puisse effacer le passé, décréter que l'histoire, c'est-à-dire ce qui a été, n'est que néant.

Dans la biographie du comte d'Orfeuille, il est dit que ce personnage, comme membre de la Société populaire de Saint-Maixent, « proposa de donner à cette ville le nom de Vauclair- « sur-Sèvre (2). » Cette assertion qui ne reposait que sur les souvenirs de l'auteur, n'est pas exacte : M. d'Orfeuille, qui a laissé quelques œuvres littéraires et historiques, avait bien, il est vrai, chaudement embrassé les principes de la Révolution, mais à l'époque où se passa le fait que nous allons rapporter, il avait déjà été distancé et éloigné des fonctions publiques auxquelles le suffrage populaire l'avait d'abord appelé. C'est à un autre qu'incombe la responsabilité de cet acte.

Le 30 brumaire an II (20 novembre 1793), le Conseil général de la commune de Saint-Maixent prit la délibération suivante sur la proposition du sieur Philippe Treuille, procureur de la commune :

« Le Conseil général qui de tous les temps a juré une haine « implacable à la tirannie et au fanatisme,

« Considérant qu'il ne sçauroit trop promptement anéantir « et détruire tout ce qui peut rappeller jusqu'au moindre « souvenir du fanatisme et de la féodalité,

« Arrête, ouï le procureur de la commune, qu'en rendant « homage à la sage philosophie et à la saine raison, le nom de

(1) Le nom de la Sèvre *Savara*, *Severa*, Σαυαριας commun à plusieurs cours d'eau de France est celtique et a pour origine le sanscrit *savara*, eau. (Cf. Pictet, *Une énigme d'onomastique fluviale*. Rev. celt., II, p. 439.)

(2) Garnier. *Notice biographique sur le comte d'Orfeuille. (Bulletins de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, t. III, p. 331.)

« cette commune appellée jusqu'à ce jour Saint-Maixent, s'ap-
« pellera à l'avenir Vauclair, du nom de la forest qui existait
« autrefois où cette ville a été bâtie, et que pour donner à ce
« changement toute l'autenticité nécessaire, le même commis-
« saire sera chargé d'en faire la déclaration au Comité de
« division afin qu'il le fasse consigner dans un décret de la
« Convention (1).

« *Levacher*, *Pelisson*, *Treuille*, procureur de la com-
« mune, *Girault-Crouzon*, *Grasseau*, fils aîné, *Angevin*, s^{re}-
« adjoint (2). »

On reconnaît bien dans ces lignes le style de Treuille, le futur directeur de l'école secondaire de Saint-Maixent (3) ; c'est aussi lui qui les a transcrites sur le registre ainsi que son ardent réquisitoire du 3 frimaire suivant où il réclame la suppression des « vestiges » du culte catholique, la fermeture des églises, la réquisition et l'envoi des objets d'or au « creuset national, » l'interdiction de porter le costume ecclésiastique, la célébration du décadi, la création d'une fête solennelle au 3e décadi de frimaire (pour remplacer celle du premier de l'an), et enfin le transport du marché à la veille de chaque décade.

Bien que votée, la motion de Treuille ne fut pas suivie d'effet ; le registre des délibérations lui-même où elle est insérée en fournit la constatation. *Aucune délibération ne porte le nom de Vauclair!* Ce n'est que le 3 pluviôse an II, c'est-à-dire deux mois après, que l'on désanctifie le nom de la ville et qu'on l'appelle Maixent tout court. Puis après les événements du 9 thermidor, la municipalité ayant été réorganisée le 29 frimaire an III, le nom de Saint-Maixent ne tarda pas à reparaître officiellement et nous le relevons sans discontinuer dans le registre des délibérations à partir du 9 nivôse an III, c'est-à-dire une année à peine après le vote de sa disparition (4).

(1) Nous ne croyons pas que ce décret ait été rendu : en tout cas nous n'avons pu le retrouver.

(2) *Rég. des délib.*, f° 27.

(3) En cette qualité il s'était fait graver un cachet portant son chiffre avec cette légende : *m^{re} ès Arts et de Pension.*

(4) Ce nom de *Vauclair* avec l'adjonction de *sur-Sèvre* ne se retrouve guères que dans quelques correspondances privées ; malgré nos recherches nous n'en avons recueilli que trois exemples dans la masse considérable des imprimés de la Révolution : deux sont des proclamations émanées des administrateurs du district des 25 prairial et 23 floréal an II, la troisième est la formule du passeport délivré à ses membres par la Société populaire régénérée de Vauclair-sur-Sèvre et adressé à tous les sans-culottes de la République.

XV. — Nous arrivons enfin à ce siècle. Un homme animé d'un grand zèle pour l'histoire de la province et qui y joignait un sens critique fort développé, Dufour, entreprit après Thibaudeau d'écrire l'histoire générale du Poitou. Celui-ci n'avait fait en ce qui nous concerne que reproduire le récit de Grégoire de Tours augmenté de la retraite d'Agapit, mais sans mention de Vauclair ; son successeur essaya d'apporter quelque lumière dans cette question d'origine.

« L'abbaye connue sous le nom de Saint-Maixent, dit-il,
« porta d'abord celui de Saint-Saturnin-sur-la-Sèvre. On croit,
« que son fondateur et premier abbé fut le prêtre Agapit,
« ou Bagapit (nous ne savons où il a recueilli cette déforma-
« tion de nom), moine du monastère de Saint-Hilaire-le-Grand
« de Poitiers, qui se retira dans ce premier local avec ses
« compagnons, vers l'an 459.

« Les circonstances consacrées par la tradition, fait-il juste-
« ment remarquer, de la retraite forcée d'Agapit, à raison de
« la destruction par Atila de l'établissement de Saint-Hilaire,
« sont absolument dénuées de vraisemblance, quoique rap-
« portées par les Bénédictins dans leur nouvelle Gaule chré-
« tienne : aucun monument historique ne peut même faire
« soupçonner que le roi des Huns ait jamais pénétré en
« Poitou (1). »

Dufour est absolument dans le vrai. Attila n'a pas détruit l'église de Saint-Hilaire, cependant il se pourrait que la légende n'ait pas non plus absolument tort.

Il y a peut-être lieu de tenir compte de la tendance, si souvent constatée dans les récits populaires, à attribuer à certains personnages très connus des faits qui rentrent dans leur manière d'agir et qui leur sont à peu près contem-

(1) Dufour. *Hist. gén, du Poitou*, t. I, 1828, p. 139.

porains. Serait-ce aux ravages des Huns, auxiliaires des Romains, qui dévastèrent le Poitou en 439, qu'il faudrait attribuer la retraite d'Agapit; ou bien le simple souvenir des atrocités qu'ils avaient commises lui auraient-elles fait prendre la fuite, en 451, sur l'annonce de l'entrée en Gaule du Fléau de Dieu; faudrait-il encore y voir une conséquence de la persécution arienne des Wisigoths qui, à diverses reprises, envahirent le Poitou? Le champ des conjectures est vaste; les occasions de fuir devant les Barbares n'étaient malheureusement pas rares au v[e] siècle.

Enfin pour le nom que portait le lieu où fut construit le monastère, Dufour adopta simplement l'interprétation de D. Fonteneau, dont il avait eu en mains les manuscrits: « Son « emplacement primitif paraît avoir été dans une forêt nommée « *Saura* et postérieurement Sèvre, ou Saivre. D'après la tradi- « tion les moines s'établirent dans la portion de cette forêt « connue sous le nom de Vau-clair, *Vallis clara*, dénomination « qui lui fut probablement affectée parce que son sol était « absolument nu (1). »

XVI. — La question sommeilla jusqu'en 1835. Le 10 janvier de cette année il fut donné lecture à la Société des Antiquaires de l'Ouest d'une dissertation de Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans, sur le *Campus Vocladensis*, c'est-à-dire sur le lieu où se livra, en 507, la bataille gagnée par Clovis sur Alaric II. Dans ce travail, dont l'analyse était due à M. Ménard, l'auteur plaçait à Voulon, sur le Clain, à 28 kilomètres au sud de Poitiers, et non à Vouillé, suivant l'opinion commune, le lieu où se produisit cette grande conflagration d'hommes. Pour donner plus de poids à son opinion, s'appuyant sur la phrase intercalée dans la 2[e] Vie de saint Maixent (il semble avoir ignoré l'existence de la première), il émet l'idée que *Vocladum*, qui pour lui est Voulon, était la résidence du saint, et par suite que ce n'est pas dans la localité qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Maixent qu'il vivait alors, mais bien à Voulon.

(1) *Hist. génér.*, p. 382.
(2) *Mém. de la Société des Ant. de l'Ouest*, t. II, p. 109.

De preuves il n'en donne pas, ou plutôt il en fournit de mauvaises: « Si, dit M. Ménard, le monastère habité par saint « Maixent était au même lieu que la ville qui porte aujourd'hui « son nom, le système de M. de Beauregard deviendrait diffi- « cile à soutenir, puisque Saint-Maixent est à dix lieues à « l'ouest de Poitiers, ce qui jetterait l'armée de Clovis bien « loin du lieu où le place l'auteur du Mémoire qui nous « occupe. C'est donc à Voulon, *Villa Vocladis*, ou près de « Voulon, qu'a pu se passer le fait que nous venons de ra- « conter, fait facile maintenant à expliquer par la proximité « de l'armée de Clovis campée en face de ce village. Une pré- « somption de plus, c'est que l'église de Voulon est sous l'in- « vocation de saint Maixent, et que le tableau du maître- « autel représente ce trait même de la vie de ce saint! » Nous ne citons ce dernier passage que pour montrer jusqu'à quelles puérilités on se laisse aller quand un siège étant fait on veut quand même y faire tout concorder.

Un des suivants de Mgr de Beauregard, M. de la Fontenelle de Vaudoré, a encore amplifié la chose. « Ce tableau, a-t-il « soin de dire comme pour donner plus de poids à cette « remarque, a probablement été renouvelé de siècle en siècle « parce qu'il représentait un miracle arrivé sur place, pour « ainsi dire, c'est-à-dire dans la localité. Plus que cela, ajoute- « t-il, derrière cette église il existe une fontaine de Saint- « Macou qui a une grande réputation dans le pays: on y lave « les enfants qui, parvenus à l'âge de marcher, ne le peuvent « et qui sont noués ou macous (1) ». Nous nous arrêtons là, sur la tentative grammaticale de faire venir Macou (saint breton bien connu) de Maxentius par *Maskentius* et *Maskous*, ce qui est de la force du tableau du VI[e] siècle, ainsi repeint d'âge en âge.

XVII. — Nous venons de voir ce que devient entre les mains de M. de la Fontenelle le système que Mgr de Beauregard

(1) De la Fontenelle de Vaudoré. *Notice sur la fondation du monastère de Saint-Maixent*, à la suite du *Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*, 1846, p. 503.

n'avait mis, du reste, en avant qu'avec des hésitations bien justifiées. Aussi, comme conséquence, cet auteur est-il amené à diminuer l'importance des textes qui peuvent infirmer ses théories, et c'est ce qu'il fait sans scrupule. Ne sachant par exemple comment se dégager de ce qui est ainsi rapporté par D. Liabeuf (1) : « On tient que cest lieu (celui où Clovis se rencontra « avec saint Maixent) estoit au bout du cloistre, du costé du « chapitre où il paroissoit n'y a pas longtemps une niche « avec quelques restes d'une image de N. Dame tenant le « petit Jésus, et se trouve mesme quelques actes et donations « faictes devant lad. image, ce qui faict qu'elle estoit en véné- « ration particulière », il cherche à ôter à cette mention presque toute sa valeur en prétendant qu'elle ne se trouve que dans l'ancien cartulaire de l'abbaye, c'est-à-dire dans un document qui ne remonte qu'au XIIe siècle; or l'on peut lire dans la première Vie du saint, celle antérieure à Grégoire de Tours (que M. de la Fontenelle connaissait certainement), aussi bien du reste que dans la seconde, qu'au moment où l'auteur, moine de l'abbaye de Saint-Maixent, écrivait, l'on voyait dans son monastère l'endroit où ce prince s'était jeté aux pieds du saint (2). Ces indications n'ont pas été mises pour le besoin de la cause; à elles seules elles suffiraient pour renverser l'échafaudage des hypothèses de MM. de Beauregard et de la Fontenelle, si nous n'avions pas, pour leur donner une valeur absolue et positive, la phrase de Grégoire de Tours que nous avons déjà citée : « *cujus monasterii nomen lectioni non indi-* « *dimus, quia locus ille usque hodie cellula Sancti Maxentii* « *vocatur* (3). »

XVIII. — La plupart des raisons alléguées pour faire reconnaître dans Voulon le *Campus Vogladensis* de Grégoire de Tours, n'avaient guère plus de consistance que celles mises en avant pour faire de ce lieu la résidence de saint Maixent; néanmoins cette attribution fit son chemin, la grande histoire

(1) *Liv. des Ant.*, ch. III.

(2) *Qui locus in quo idem princeps ad pedes sancti viri jacuerat, in eodem monasterio hodiernum diem apparet.* Vita S. Max. apud Mabillon.

(3) V. plus haut, page 9.

l'accueillit même assez favorablement, grâce surtout au mémoire d'un officier d'état-major qui chercha à déterminer dans quelles conditions s'étaient livrées les quatre grandes batailles qui eurent pour champ les environs de Poitiers, et qui avait accepté Voulon sans conteste (1). Mais dans ces dernières années ce système, qui ne pouvait tenir contre un examen sérieux, a eu à subir de rudes attaques; déjà presque mis à bas par plusieurs écrivains de la région (2), il a reçu le dernier coup de M. Longnon qui, dans sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, résume en quelques pages cette question si controversée depuis plusieurs siècles (3). Attachant à l'opinion de M. de Beauregard, en ce qui nous concerne, la valeur qu'elle comporte, il ne se donne même pas la peine de la discuter et se contente d'affirmer que le lieu où Clovis a rendu visite à saint Maixent et la ville actuelle ne font qu'un. « Il n'est pas « possible, dit-il, de mettre en doute l'identité de ce monas- « tère avec l'abbaye qui a donné naissance à la ville de Saint- « Maixent (4). »

XIX. — Après l'étude si complète de M. Longnon, il semblait que tout avait été dit sur la question du *Campus Vogladensis*, et qu'il n'y avait plus qu'à se prononcer entre Voulon et Vouillé; pourtant à peine avait-elle vu le jour, qu'apparaissait une dissertation proposant une détermination nouvelle du champ de bataille de 507.

(1) *Notices sur les batailles de Voulon, Poitiers, Maupertuis et Moncontour*, par M. de Saint-Hypolite. (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, t. XI, p. 59.)

(2) Nous citerons particulièrement les écrits de M. Pourtault, *Le champ de bataille de Clovis contre Alaric est-il à Vouillé? est-il à Voulon?* et de M. Lièvre, *Du lieu où Clovis défit Alaric en 507*, parus tous les deux en 1873.

(3) Pag. 576-587. Il se prononce en faveur de Vouillé par une foule de raisons sur lesquelles nous ne croyons pas devoir revenir, car elles sont en dehors de notre sujet, mais son opinion qui se fonde surtout sur des rapprochements de formes grammaticales toujours un peu hypothétiques, a besoin, quelque certaine qu'elle paraisse être, d'être corroborée par des découvertes archéologiques bien avérées.

(4) *Ibid.*, p. 571 et 581.

M. L. Lévesque, s'emparant du *Vocladum* interpolé de la seconde Vie de saint Maixent, empruntant au mémoire de son ancêtre, Samuel Lévesque, que nous avons cité plus haut, la dénomination de Vauclès, et s'appuyant en outre sur les théories grammaticales de M. Granier de Cassagnac, vient soutenir cette thèse que le nom primitif gaulois de la contrée qui avoisine Saint-Maixent était *Voclès*, « lequel traduit en latin donne le substantif *Vocladum* et l'adjectif *Vocladensis* (1) »; par suite il suppose que le théâtre de la lutte entre Wisigoths et Francs doit être cherché dans les plaines qui s'étendent entre la vallée de la Sèvre et ses affluents, le Pamproux et le ruisseau qui descend de Soudan.

Discuter ces propositions serait refaire le travail de M. Longnon. Nous préférons y renvoyer. Aussi bien, tout le système de M. Lévesque reposant sur cette expression de *Vocladum* dont nous nous refusons, par les raisons déjà données, à admettre l'authenticité, il nous devient inutile d'examiner à fond les ingénieuses déductions qu'il a tirées de l'identification qu'il en propose.

Nous croyons cependant devoir nous arrêter sur un passage de son intéressante étude : il s'agit du « parfum celtique » qui, selon lui, se dégage des deux syllabes *Voc-lez* ou *Vog-lez* (2). M. Lévesque, qui connaît comme nous les inflexions du langage poitevin, ne peut ignorer sa tendance à prononcer à l'italienne les mots commençant par *gl* ou même ceux dans lesquels ces lettres sont plus ou moins accolées, tendance si accusée que nous avons trouvé aux archives de la Vienne des quittances du XVIe siècle où les mots si communs de taille et taillon, par une

(1) *Le Campus Vocladensis, dissertation sur le champ de bataille de 507*, par Louis Lévesque. Niort, 1880, p. 22.

(2) La forme *Boglodoreta*, donnée par Victor de Tunnuna (Junghans, *Hist. crit.*, p. 151), nous renseigne sur la façon dont les Wisigoths avaient entendu prononcer le nom du lieu de leur défaite : les parties essentielles de *Vogladum* s'y trouvent. Nous adoptons le thème *Vogladum* au lieu de celui de *Vocladis*, proposé par M. Longnon pour le *Campus Vogladensis*, par la même raison que dans Grégoire de Tours on voit les vocables *Ratiatum*, *Sellum*, produire le *Vicus Ratiatensis* et le *Castrum Sellense*.

opération en sens inverse de celle qui nous occupe, sont écrits *taigle* et *taiglon*. Ce phénomène se produit non-seulement dans les noms communs, mais aussi dans les noms de lieux : ainsi, dans la commune de Romans, nous lui citerons *la Règle*, le *pont Guillaume*, qui se prononcent *la Reille*, le *pont Liâme*, tels qu'on les trouve généralement écrits dans les minutes de notaires des XVIe et XVIIe siècles; il n'a qu'à se rappeler les nombreux bois de *l'Aillant*, signifiant bois du *Gland*, etc. Or, si *Voclès* ou *Voglès* eût existé au Ve siècle, il serait depuis longtemps devenu *Voillès*, appellation bien plus voisine de Vouillé que de Vauclair.

Ces considérations ne nous semblent point indifférentes à notre démonstration établissant la modernité du terme Vauclair, sous quelque forme qu'il se présente.

XX. — Un dernier nom se trouve sous notre plume, et avec lui nous finirons ce long relevé que nous aurions pu faire bien plus étendu si nous avions cité tous les traités généraux, les histoires de seconde main dont les auteurs, suivant leurs convenances, ont adopté l'un ou l'autre des systèmes que nous avons exposés.

Il s'agit de D. Chamard.

Nous avions espéré que les immenses recherches auxquelles s'est livré le docte bénédictin lui feraient rencontrer quelque texte nouveau qui pourrait nous éclairer sur nos origines. Le second livre de son *Histoire ecclésiastique du Poitou* qui vient de paraître ne nous permet plus de compter sur quelqu'un de ces documents que des bibliothèques jalouses ont trop longtemps dérobé aux yeux des travailleurs, et il est désormais à peu près avéré que nous en serons réduits pour toujours à ceux que nous connaissons et qui ont été mis en œuvre de façons si diverses.

Notre digne confrère a consacré au récit des premiers actes de la vie religieuse à Saint-Maixent, la portion la plus considérable de son chapitre IV et nous n'aurions qu'à nous louer de l'espace occupé par la relation des actions de nos deux saints abbés, s'il n'avait pris pour guide la seconde Vie de saint

Maixent dont nous avons démontré l'infériorité comme texte historique par rapport à la première.

En outre, nous lui signalerons trois faits sur lesquels sa manière de voir et la nôtre sont totalement en désaccord :

1° Suivant le texte du biographe du VIIIe siècle, il fait mourir saint Maixent à l'âge de soixante-quinze ans, tandis que l'auteur du VIe siècle dit qu'après la soixante-septième année de sa vie, notre saint connut l'heure de sa mort (1). Or, il est communément adopté, d'après les calculs de Mabillon que cet événement arriva le 26 juin de l'an 515 ou environ, et que par suite la naissance d'Adjutor doit être mise vers l'an 450; mais D. Chamard s'éloignant en cela du document même dont il a suivi les données, le fait naître en 430 et arriver en Poitou vers l'an 460, dates qui ne peuvent se soutenir, quelque opinion que l'on aie sur la valeur des deux biographies, nos seules sources de renseignements.

2° Interprétant à sa manière le récit de Grégoire de Tours, il place après la défaite d'Alaric l'entrevue de Clovis et de saint Maixent. Rien, selon nous, ne peut autoriser cette transposition; il est bien évident que si l'historien des Francs a coupé son récit pour y intercaler cet épisode, il ne l'a fait qu'à bon escient : Clovis était déjà passé en vue de Poitiers (2), le secours divin lui avait été annoncé par des signes extraordinaires; il avait interdit à son armée tout pillage, tout acte de violence. A ce moment même se commettait l'attentat contre saint Maixent. A cette nouvelle, le roi, avec cette habileté que l'histoire nous révèle, n'hésite pas à franchir la distance relativement courte qui le sépare du monastère, et sachant tourner en bien ce qui pouvait lui être si désavantageux, il en revient grandi aux yeux des siens terrifiés par la punition qui suit la transgression de ses ordres, fortifié aux yeux des populations qu'il rassure. Il livre alors la bataille et ses troupes enflammées par ces prodiges et par ceux qui viennent de se produire à

(1) D. Chamard. *Histoire ecclésiastique du Poitou*. Poitiers, 1880, t. II, p. 36-48.

(2) Nous n'osons traduire avec D. Chamard, « *apud Pictavis* », par « à Poitiers » et faire entrer le roi franc dans cette ville avant sa victoire.

Poitiers, viennent en moins de rien à bout de l'armée ennemie. Telle est la raison d'être du récit de Grégoire de Tours.

3° Sous sa plume s'opère une dernière transformation de *Vocladum*, qui devient le monastère du *Val-Clair*, par l'effet d'une traduction littérale et néologique de *Vallis clara*. Pourquoi D. Chamard n'a-t-il pas conservé Vauclair qui pouvait au moins justifier d'une possession d'état de plusieurs siècles ?

XXI. — Afin de ne laisser autant que possible derrière nous de prise à quelque critique, nous répondrons d'avance à une question qui pourrait nous être posée.

Il est parfois arrivé qu'une localité débaptisée pour une raison ou pour une autre a néanmoins conservé dans quelque lieu-dit le souvenir de son vocable primitif : le même fait ne se serait-il point produit à Saint-Maixent ?

Dans cette pensée, nous avons étudié avec soin la topographie de la ville, et de tous les noms que nous avons pu récolter dans les chartes de l'abbaye et autres textes de toute nature, il ne s'en est rencontré qu'un qui pourrait prêter à une semblable attribution.

C'est celui de la rue *Chadeuil* ou du Chadeuil que nous identifions avec un certain *vicus de Jadolio* cité vers l'an 1100 dans le Cartulaire de l'abbaye (1).

Quelle est la signification de ce terme auquel on ne trouve aucun équivalent dans la langue française actuelle? Son origine paraît celtique, et c'est ce qu'a pensé le savant linguiste, M. Cardin, qui en donne l'étymologie dans ses notes déposées parmi les manuscrits de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à propos du village de Chadeuil, commune de Taizé-Aizie (Charente) (2). Il le fait dériver du radical *cad* (saint) ou *cath* (combat), et du suffixe *ogilus* qui emporte le sens de bois, si

(1) Par une bizarre coïncidence la rue du Chadeuil, débaptisée pendant la Révolution, prit le nom de rue Vauclair qu'elle perdit quelques années après, pour le reprendre sans motifs, en 1857, en vertu d'une délibération du Conseil municipal.

(2) Deux autres villages du département de la Charente portent le même nom : Chadeuil, cne de Malaville, et le Chadeuil, cne de Saulgond.

bien que Chadeuil signifierait bois sacré ou bois du combat.

Cette interprétation concorderait parfaitement avec les données que nous possédons : Agapit se retire au milieu d'une forêt, dans la portion même déjà consacrée par un culte public du paganisme expirant, il chasse les faux dieux et construit une église qu'il dédie à saint Saturnin, pour faire oublier la divinité gauloise correspondant au Saturne des Romains.

Tout cela est ingénieux, vraisemblable même, mais devons-nous nous y tenir ? Nous ne le pensons pas, et l'existence de deux radicaux possibles pour ce mot de Chadeuil nous met en défiance, et nous nous demandons s'il n'y aurait pas place pour un troisième dont le sens serait différent des deux premiers.

En effet, si nous ouvrons le Glossaire de Ducange, nous y trouvons le *Capdeulh* (Capdolium, Capdulium) qui dans le midi de la Gaule signifie la maison principale du fief, le castrum, en quelque sorte le Capitole. Il ne peut être question de cette acception dans le cas qui nous occupe : il n'y eut jamais dans le Chadeuil de Saint-Maixent de domaine féodal. Placé à la porte de l'abbaye, c'est là que se tenait son marché et tout le commerce qui se groupe autour de ce lieu.

Mais si l'on retient le sens précis de *Capitolium* dont *Capdolium* semble être une contraction, on voit que ce mot peut servir à désigner un point élevé, la cîme d'une colline (*caput*).

Il nous semble que nous touchons à la vérité. La rue du Chadeuil se trouve au sommet de la pente rapide qui a porté jusqu'au XVIe siècle le nom caractéristique de rue de la *Cher* (1), au bas de laquelle s'élevait l'église de Saint-Saturnin, de l'autre côté elle se dirige avec une légère déclivité vers le centre de la ville.

Le Chadeuil est donc le faîte, la crête de la colline, par rapport au monastère primitif, et tout nous porte à croire que

(1) Nous avons rencontré à Guéret cette expression de Cher, signifiant montée raide, côte escarpée, et avec ce sens elle est entrée dans la composition de plusieurs noms de lieux du département de la Creuse. Nous pouvons encore citer Cherchenay, c^{ne} de Saint-Martin de Saint-Maixent. (Cf. Ducange. *Charrus*, *Cherus*, rupes prærupta.)

c'est seulement après l'établissement de celui-ci que prit naissance cette dénomination pour laquelle fut employé un terme qui était encore en usage (1).

XXII. — Nous avons dans le cours de cette étude laissé de côté, avec intention, un nom donné par nos plus anciens textes, et qui sans se rattacher absolument à notre sujet, s'y lie pourtant assez intimement pour qu'il ne semble pas hors de propos de lui consacrer un paragraphe spécial. Nous voulons parler de cette villa de MILON que Clovis donna à saint Maixent.

Personne jusqu'ici n'en a proposé une identification rationnelle ; la chose était d'autant plus difficile qu'elle ne reparaît pas dans les chartes de l'abbaye que nous possédons et qui pourtant remontent à Louis-le-Débonnaire.

Pour aider à notre recherche, il faut bien se rendre compte de ce que l'on entendait par une villa au Ve siècle. C'était un immense domaine agricole sur lequel habitaient de nombreux colons, plus ou moins libres, nécessaires à son exploitation et répartis souvent dans un grand nombre de villages. Il fallait que cette villa de Milon fut bien considérable pour que seule de tous les grands biens faisant partie de la donation de Clovis elle eût été désignée nominativement.

Mais avant d'aller plus loin, il convient de rappeler ce qu'ont pu dire sur cette question les écrivains qui nous ont devancé.

D. Devallée après avoir raconté comment saint Maixent fit jaillir une source près de laquelle fut construite plus tard une église en l'honneur de saint Martin, ajoute : « Ce lieu s'appelait

(1) Nous avons recueilli un Chadeuil à Poitiers et avec une application qui confirme le sens que nous lui attribuons. Ce nom paraît avoir été porté par le quartier situé à l'entrée du plateau auquel on accédait par les pentes rapides des rues de la Chaîne et du Moulin-à-Vent. « Item en dix souls « que doibt chacun an de rente Guillaume Raquart, forner, pour raison « d'une sienne maison assise prest de la prévosté de Poitiers, tenant d'une « part à la maison de Richard Salevert, d'autre part à la maison de Perrot « Memeigneau, et par derrière au *Chaduilh*. » (Retrait par échange de rentes du logis du Chapeau-Rouge, fait par Simon Mourraut, 1405, 6 décembre. — Arch. de la Vienne, G. 1039.)

« anciennement Milon, à présent le Bourgneuf. » C'est là une supposition bien gratuite et qui met D. Devallée en contradiction avec lui-même. Il a dit dans le passage que nous avons cité de sa Vie de saint Agapit : « Que ce vénérable religieux se « retira en la forest de Vauclair qui estoit un lieu inhabité, « sinon des bestes féroces. » Or, il est difficile d'admettre qu'une villa de l'importance de Milon fût ainsi plantée au milieu de cette forêt, pour ne couvrir que le maigre espace sur lequel s'élevèrent au xve siècle les quelques maisons qui composent le Bourgneuf, petite portion du faubourg Charrault de la ville de Saint-Maixent.

D. Liabeuf envisage tout autrement la donation de Clovis : « Nous ne sçavons, dit-il, ce que l'auteur de la Vie entend par « ce *Villam vocabulo Milon* ; je crois néanmoins avec bien de « probabilité que soubs ce nom est compris tout le pays qui « est à trois ou quatre lieues aux environs de l'abbaye de « Saint-Maixent, entre les villes de Lusignan, Niort, Melle et « Parthenay, lequel a tout appartenu autrefois à lad. abbaye.» On ne peut donner cette extension à la phrase précitée ; une seule villa ne pouvait couvrir cette immense étendue de pays. La question au surplus reste entière, l'emplacement de Milon n'étant pas indiqué.

D. Chazal et les autres écrivains ne cherchent pas à pénétrer ce mystère ; quant à ce dernier, il dit bien : « Que quelques « personnes croient à tort que Milon a été le berceau de « l'abbaye sous le vocable du saint, » mais il s'en tient là.

M. de la Fontenelle n'est pas si embarrassé : toujours imbu de l'idée du déplacement du monastère de Saint-Maixent, il s'accommode parfaitement de Milon : « A ma manière de voir, « écrit-il, cette terre n'est autre que la portion de forêt de « Vauclair sur laquelle a été bâti depuis le monastère et la « ville de Saint-Maixent. Ainsi tout s'explique et s'enchaîne...» Nous n'appuyons point sur cette opinion qui n'a pas plus de fondements que tout ce que cet auteur a écrit sur ce sujet, et à notre tour nous proposerons une attribution qui nous paraît réunir toutes les conditions de la certitude.

Milon est aujourd'hui Milan, simple ferme de la commune d'Échiré (Deux-Sèvres), située dans un des méandres de la Sèvre, entre des plaines fertiles et de magnifiques prairies, à 1,800 mètres de la voie romaine de la Bissêtre ; ce lieu satisfait à toutes les exigences que pouvait demander le possesseur d'un important domaine.

Malgré la différence qui paraît exister entre Milon et Milan ces deux noms sont véritablement le même. Suivant les lois du langage poitevin, généralement les mots se terminant en *an* se prononcent *on*, et par contre la finale *on* se dit *an*. Ainsi l'on dit *Sé-Moesson, Chondenè*, au lieu de Saint-Maixent, Champdeniers, et d'autre part Mougon, Fontpéron, se prononcent *Mougan, Fantpéran*. La même opération s'est produite au sujet de Milon et sans contredit aussi pour beaucoup d'autres noms de lieux de minime importance dont les textes ne nous ont pas conservé l'ortographe originelle.

Cependant si nous n'avions pour justifier notre dire qu'une conformité de nom, nous aurions hésité à proposer cette identification, même sous la forme dubitative.

Nous pouvons heureusement produire des documents qui, quoique assez récents, n'en ont pas moins une réelle valeur. Dans une déclaration de domaines roturiers, rendue le 9 juin 1631, à la seigneurie de la Motte des Iles, nous avons trouvé ce qui suit : « Plus une autre maison sise audit lieu de Milan, « autrement Saint-Maixant, tenant au pré du Courtiou, d'un « bout à l'eau de la Saivre et au bout des chaussées de Tro- « tigné, et d'autre bout au chemin tendant du château Salbart « à Nyort. » Et dans une autre du 30 juin 1767 : « Une maison « à présent en masure et un pâtis appelé autrefois l'Erberge- « ment de Saint-Maixent, » accensé primitivement à la mesure dudit Saint-Maixent.

Ces détails furent pour nous une révélation ; tous ceux qui ont constaté la persistance des noms dans les titres féodaux, apprécieront la haute importance de ces pièces (1), dans les-

(1) Nous les avons recueillies dans les papiers de la seigneurie de la Règle dont nous publierons prochainement l'inventaire avec ceux d'autres domaines de la commune de Romans.

quelles ce nom de Saint-Maixent accolé à celui de Milan en dit plus que nous ne pourrions l'exprimer.

En outre ces maisons, avons-nous vu, dépendaient de la seigneurie de la Mothe des Isles, située de l'autre côté de la rivière : celle-ci relevait de la seigneurie de l'Arnou qui à son tour portait son hommage à la châtellenie du Coudray-Salbart dont les tours majestueuses s'élèvent encore sur le sommet de la colline en face de l'humble Milon.

Cette forteresse, commandant à la fois le grand chemin de Niort à la Gâtine, et le cours de la Sèvre, était un des plus anciens domaines des seigneurs de Parthenay qui faisaient par là une pointe hardie au milieu des terres ecclésiastiques du pays de Niort ; ils en rendaient l'hommage à l'abbaye de Saint-Maixent.

Comment avaient-ils pu devenir les maîtres de cette importante position ? Dans quelle occasion s'était constitué le lien qui la rattachait à notre abbaye : le consciencieux historien de la Gâtine, notre ami et confrère Ledain, n'a pu le découvrir. Nous croyons avoir été plus heureux.

La villa de Milon était évidemment un bien du fisc impérial auquel, par sa conquête, Clovis s'était substitué et dont il pouvait faire libéralement l'abandon. Mais bien que ces domaines de l'Etat, passés entre les mains des chefs francs, eussent une grande importance, ils ne purent toujours suffire à leurs générosités, et l'on vit Charles Martel disposer en faveur de ses fidèles des biens des églises, leur reprenant ceux dont elles avaient été gratifiées par ses prédécesseurs, mais sur lesquels elles retinrent, autant qu'elles le purent, certains droits qui plus tard se convertirent en droits de suzeraineté. Tel fut assurément le cas de Milon qui devait faire partie des 15,000 mans de l'abbaye dont le prieur Gundacher déplorait la perte en 848 et que le roi d'Aquitaine, Pépin II, ne put lui restituer (1).

Le château-fort se substitua donc à la villa et tout a convergé vers lui. Il s'est élevé sur la montagne de Milon, ainsi que nous l'apprend encore cet autre texte : « Item une autre dîmerie au

(1) D. Fonteneau, t. xx, p. 53.

« village de Ternanteuil et au terroir du Mont-de-Millon,
« appelé la dîmerie du fief de Dieu-loué que l'on a accoutumé
« lever et amasser audit village de Ternanteuil..... dans la-
« quelle dîme mesd. seigneur et dame de Partenay à cause
« de votre dit chasteau de Salbard vous prenés et levés la
« sixiesme partie » (1).

Il nous paraît inutile d'insister et nous croyons avoir suffisamment prouvé que la villa donnée par Clovis au saint abbé Maixent, usurpée par quelque noble franc, sans doute par Salbart, et passée par conquête ou autrement au pouvoir des Parthenay, devint entre leurs mains une châtellenie dans laquelle était compris Milon, premier chef-lieu de ce domaine.

Nous voici arrivé au terme de notre tâche : nous avons exposé aussi complètement qu'il nous a été possible les différentes interprétations auquelles a donné lieu le point douteux qui nous occupe, et comme nous avons eu soin de les discuter chacune en son lieu, il ne nous reste plus qu'à poser de brèves conclusions, les voici :

1° Le nom de Vauclair, sous ses formes successives de *Vauxclère, Vauclair, Vauclaire, Vauclès, Vallis clara* et *Val clair*, n'a jamais été porté par le lieu où s'élève aujourd'hui la ville de saint Maixent ;

2° Ce mot n'est qu'une traduction par à peu près du terme *Vocladum* interpolé dans un remaniement de la Vie originale de Saint-Maixent ;

3° L'emplacement de la villa de Milon doit être cherché en dehors du territoire actuel de la ville.

Par suite, prenant pour guides la Vie du saint, le récit de Grégoire de Tours et le préambule du Cartulaire de l'abbaye, nous formulerons ainsi ce que nous croyons être la vérité, touchant l'origine de l'abbaye et par suite de la cité :

(1) *Aveu du Fief commun d'Echiré à la baronnie de Parthenay*, du 22 juillet 1768. (En notre possession.) On remarquera que cette pièce donne Milon au lieu de Milan. Ce maintien de la véritable orthographe n'a rien qui doive nous étonner, si l'on considère que le nom de ce terrain n'était guère employé que dans les actes et par suite n'a pas eu à subir la déformation que lui aurait imposé le langage usuel.

Vers le milieu du vᵉ siècle, un prêtre, du nom d'Agapit, se retira avec quelques compagnons dans la forêt de la Sèvre et y construisit un monastère dont il dédia l'église à saint Saturnin, évêque de Toulouse. Vers l'an 480 il y reçut un nouveau disciple du nom d'Adjutor, à qui, quelques années après, il laissa la direction de sa communauté. Celui-ci qui avait pris le nom de Maixent, reçut, en 507, au moment de la bataille de Vouillé, et à la suite d'un fait miraculeux, la visite du roi Clovis ; ce prince, frappé d'admiration pour les mérites du saint abbé, lui donna de grands biens et en particulier la villa de Milon, aujourd'hui Milan, qui plus tard a constitué la châtellenie du Coudray-Salbart.

Le Puy de Miauray, 23 septembre 1880.

TABLE DES MATIÈRES

—

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.